Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fusion UBS-SBS: le Conseil d'Etat en appelle à la responsabilité sociale des grandes banques

Suite à l'annonce de la fusion entre l'UBS et la SBS, le Conseil d'Etat vaudois exprime sa vive préoccupation quant aux conséquences sociales et économiques que cette fusion entraînera. Il adresse ce jour une lettre aux directions des deux banques, les invitant à une entrevue pour examiner comment elles entendent assumer leurs responsabilités sociales. Le Conseil d'Etat souhaite notamment que les banques appliquent un véritable plan social permettant d'éviter une aggravation du chômage dans le canton.

A l'instar du Conseil fédéral, le Conseil d'Etat vaudois a été informé à la dernière minute, et dans une forme précipitée, de la décision de fusion entre l'UBS et la SBS. Il note que, si cette décision est conforme aux tendances actuelles de l'économie mondiale et qu'elle est sans doute favorable aux actionnaires, elle méconnaît en revanche gravement les intérêts du reste de la société, à commencer par les employés actuels des deux banques. A ses yeux, une concertation approfondie entre les banques et les pouvoirs publics est nécessaire afin que les banques mettent leur puissance financière au service de toute la population plutôt que d'aggraver les fractures qui menacent aujourd'hui notre société.

A son niveau, le Conseil d'Etat a offert à ses employés la garantie de non-licenciement, malgré les pressions financières extrêmement fortes qui s'exercent sur les finances publiques. Il attend de banques solides et prospères qu'elles en fassent au moins autant. Elles devraient même en faire davantage, car elles disposent de réserves suffisantes pour risquer des expériences novatrices dans le domaine de la prévention du chômage. Il ne serait pas admissible, aux yeux du Conseil d'Etat, que les grandes banques fassent subir aux collectivités publiques les effets sociaux de leurs restructuration.

Sans vouloir s'immiscer dans la gestion interne d'entreprises privées, le Conseil d'Etat entend négocier avec elles afin qu'elles fournissent des efforts à la mesure de leurs moyens pour préserver, dans notre pays, la cohésion et la paix sociale sur laquelle elles ont fondé leur réussite.

Lausanne, le 09 décembre 1997

M. le conseiller d?Etat Charles Favre, tél 021/316.20.01